

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 28

Artikel: Une vie entière au service d'autrui : Lina Merlin : [1ère partie]

Autor: Merlin, Lina / Pingeon, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

16 mars 1963 - N° 28

51^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (Vrl)
Tél. (021) 28 25 08

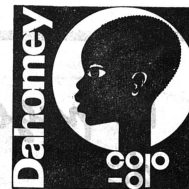
Administration :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Étranger Fr. 7.75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 1.11791

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

UNE VIE ENTIÈRE AU SERVICE D'AUTRUI

LINA MERLIN

Mme Lina Merlin, députée à la Chambre italienne, ne se représentera pas aux élections d'avril; elle désire passer le flambeau alors que la flamme ne vacille pas, mais éclaire encore toute une vie consacrée au service des malheureux. C'est à la lumière de cette flamme que nous essayerons de tracer quelques traits de cette attachante personnalité.

Réaction contre le fascisme

A la fin de la première guerre mondiale, elle entre au Parti socialiste de Padoue où elle



est saluée avec joie par les ouvriers et les paysans qui sont immédiatement gagnés par son enthousiasme communicatif. Elle collabore à la rédaction de différents journaux qui luttent contre le fascisme naissant.

Par son attitude courageuse, elle ranime la foi des craintifs et des désespérés au prix de grands périls.

En 1926, refusant de prêter serment au régime, elle perd sa place d'institutrice et doit trouver son gagne-pain dans l'enseignement privé. A cette époque, après un attentat contre Mussolini, plusieurs citoyens de Padoue sont arrêtés, parmi lesquels se trouve Lina Merlin. Elle est condamnée à la déportation. Sa peine serait annulée si elle faisait une déclaration favorable au fascisme, ce qu'elle refuse; elle subit une dure captivité en Sardaigne d'où elle rentre quatre ans plus tard.

En 1930, par son mariage avec le médecin Dante Gallani, elle trouve une âme sœur avec qui elle partage le même idéal. Malheureusement, la mort de son mari, six ans après, la laisse seule, pauvre et persécutée, mais luttant courageusement, toujours sous la menace d'un mandat d'arrêt.

Résistance

Bientôt, le deuxième conflit mondial éclate. Avec ses camarades, elle organise la résistance dans la clandestinité. A la fin de la guerre, elle fait partie du comité de la libération nationale. Pour tous ces exploits, elle reçoit « l'Etoile du mérite ».

Plus tard, elle est nommée à la Constituante qui doit préparer la charte de la république naissante. Un nouveau travail l'attend, car il faut maintenant instruire et organiser les masses. On a besoin de sa parole chaude et vivante; c'est pourquoi elle parcourt l'Italie de long en large, malgré les moyens de communication désorganisés, passant du train à l'auto et de l'avion à la charrette à âne!

Charges publiques et grande influence

En 1948, elle est nommée membre du sénat où elle siègera pendant dix ans. En 1958, elle est élue à la Chambre des députés. Aux élections, Mme Merlin obtient toutes les voix des classes laborieuses auxquelles son mari avait consacré sa vie — ce qui lui fait dire que si le Dr Gallani ne lui a pas laissé de fortune, il lui a du moins légué beaucoup d'électeurs!

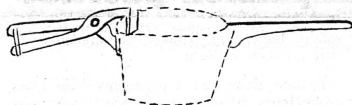
C'est dorénavant au parlement qu'elle peut donner toute sa mesure; non seulement comme brillante oratrice, mais aussi par son sens des réalisations pratiques et sa faculté de faire passer dans les lois les institutions qui lui viennent du cœur.

C'est ainsi que le gouvernement accepte un décret contre le congédiement des femmes

(Suite en page 4)

Assistances sociales et ergothérapeutes au service des Ménagères invalides

On a souvent lu dans la presse, au cours de ces dernières années, des informations concernant l'invalidité professionnelle. Cette préoccupation s'explique fort bien: si un individu invalide ne peut plus gagner sa vie, il tombe à la charge de ses proches ou de la communauté. Il faut donc essayer de l'adapter à un nouveau métier. L'assurance invalidité vient en aide, fort chichement, d'ailleurs, à ceux qui sont à jamais empêchés de gagner leur vie.



UNE ENQUÊTE DU PLUS HAUT INTÉRÊT

Restent les cas auxquels on avait peu réfléchi jusqu'ici, ceux des ménagères devenues invalides par suite de maladie ou d'accident. On a constaté, à cette occasion, que le travail de la femme dans son ménage a bel et bien une valeur marchande dont on est obligé de tenir compte. On avait coutume, en effet, de penser que les femmes sans profession définie «bricolaient» quelque peu dans leur ménage, et qu'il ne valait guère la peine d'y attacher de l'importance. La réalité est autre.

Les services d'assistance qui s'occupent des familles où la maîtresse de maison ne peut plus accomplir ses tâches journalières, les maris dont l'épouse est brusquement et pour longtemps immobilisée, s'aperçoivent que cela coûte fort cher de faire exécuter par une aide de l'extérieur les travaux indispensables. A cet égard, le malheur des unes a heureusement ouvert bien des yeux.

L'Assurance-invalidité fédérale étudie le problème et la Commission cantonale vaudoise de l'Assurance invalidité a chargé une élève de l'Ecole sociale, Mlle Maryse Berger, d'entreprendre une enquête, sous la direction

de Mlle B. de Rham, auprès des ménagères invalides, afin d'évaluer leur capacité de travail et les auxiliaires qui pourraient leur être utiles.

Un questionnaire a été établi pour savoir de combien de personnes se compose le ménage, de combien d'adultes qui pourraient suppléer à la carence de la mère, de combien d'enfants qu'il faut encore soigner. On s'informe aussi des ressources financières du ménage et des moyens employés jusqu'ici pour compenser le travail de l'invalidité. Il faut constater, avec satisfaction, que nombreux sont les maris (50%) qui remplacent leur femmes pendant leurs heures libres.

Bien des difficultés seraient aplanies si les invalides pouvaient loger dans des rez-de-chaussée, beaucoup d'entre elles peuvent péniblement marcher, mais ne peuvent pas monter et descendre les escaliers. Comme on leur ordonne de prendre l'air, c'est un problème pour leurs proches de les transporter dehors.

L'enquête détaillée note, pour chaque cas, les mouvements que l'invalidité est empêchée d'accomplir: peut-elle s'occuper seule de ses soins corporels, s'habiller — peut-elle préparer des repas, surveiller la cuisson des aliments — peut-elle entretenir le logement — surveiller les enfants — faire des commissions — laver le linge, coudre ou tricoter — peut-elle travailler aux champs, s'occuper du jardin ou de la basse-cour?

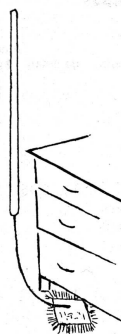
Selon la nature de l'invalidité, ces travaux sont possibles ou interdits: la raideur, l'immobilisation des jambes n'empêchent pas de coudre, de tricoter, d'éplucher des légumes, ni de repasser, si l'on dispose les objets d'une façon pratique. Par contre, si ce sont les mains qui sont plus ou moins paralysées, on sera empêché d'accomplir la plupart des besognes, mais on pourra sortir, faire des commissions, promener les enfants.

L'assistante sociale doit donc évaluer les diverses capacités de l'invalidité qu'elle essaye d'aider et lui procurer des moyens auxiliaires pour suppléer à sa maladresse.

AUXILIAIRES DE NOS GESTES...

Toutefois, ce n'est pas l'assistante sociale qui peut étudier le cas sur ce plan particulier; elle doit le confier à l'ergothérapeute qui saura trouver l'outil adapté à chaque cas. Différentes sortes de pinces, de rubans qu'on enroule, de crochets, permettent à une personne dont les membres sont raides d'enfiler et d'accrocher les bas, de passer les manches...

Des balais à franges permettent à une invalide assise d'enlever la poussière, de la ramasser avec une pelle et un époussoir à manche coude, pliable; de longs crochets lui donnent la possibilité de saisir les ustensiles dont elle a besoin.



...ET CUISINES ADAPTÉES AUX INVALIDES

Il faut naturellement que la cuisine où les ménagères handicapées évoluent soit conçue spécialement pour elles. A cet effet, on a monté dans différentes villes, des cuisines spéciales où, sous la direction d'une ergothérapeute, l'invalidité apprend à faire son ménage en se servant de ses membres dans l'état où ils se trouvent. Il va sans dire que chacune fait ainsi un apprentissage différent puisque ses capacités sont différentes. Il y a, à Genève,

(Suite en page 5)

Les instruments auxiliaires dont nous vous présentons deux exemples sur cette page ont été mis au point par la Ligue suisse contre le rhumatisme.

SOMMAIRE

- Page 2: Le suffrage féminin ne résout pas tous les problèmes; choix réfléchi ou impulsion puérile?
- Page 3: Vote à Genève: modification de la loi constitutionnelle
- Page 4: Une déception
- Page 5: La bibliothèque; la mère et l'enfant dans le monde industriel
- Page 6: Le statut juridique de la femme divorcée; la maison paysanne à l'Expo 64

Une maison de classe

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Ben Fournier

34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 256200